

Distribution limitée

WHC-04/28.BUR/2Rev
Suzhou, 27 juin 2004
Original: Anglais/Français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-huitième session

**Suzhou, Chine
27 juin 2004**

Point 2 de l'ordre du jour provisoire: Demandes d'assistance internationale

Contexte : Conformément aux paragraphes 94-121 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2002)* en vigueur au moment de la rédaction définitive de ce document, le Bureau examine et décide d'approuver ou non les demandes d'assistance internationale requérant un soutien financier :

- supérieur à 20.000 dollars et pouvant aller jusqu'à 30.000 dollars dans les catégories de l'assistance préparatoire, de la coopération technique et de la formation ;
- supérieur à 50.000 dollars et pouvant aller jusqu'à 75.000 dollars pour l'assistance d'urgence.

Le Bureau émet en outre des recommandations au Comité du patrimoine mondial sur des requêtes dépassant les plafonds d'approbation ci-dessus.

Le Centre du patrimoine mondial a reçu **12** demandes d'assistance internationale au 1er avril 2004. Huit demandes sur les douze reçues sont pour décision du Bureau, les quatre autres pour décision du Comité.

Action du Bureau: Il est demandé au Bureau

- de prendre des décisions à propos des 8 demandes présentées dans ce document;
- d'émettre des recommandations à propos des 4 demandes à soumettre au Comité;
- de recommander au Comité d'assurer une distribution juste et équitable des ressources de l'assistance internationale pendant les deux prochaines années où le Fonds du patrimoine mondial continuera à disposer de fonds inadéquats.

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL

Le budget de l'assistance internationale, qui représentait la moitié du total du budget du Fonds du patrimoine mondial pendant le biennium 2002-2003, est tombé à un tiers pour le biennium 2004-2005. Par conséquent, les demandes qui ont été soumises pour approbation au Président depuis le début de l'année ont radicalement entamé les fonds disponibles pour les demandes soumises au moment de la session du Comité.

Ceci est particulièrement le cas pour les budgets de la coopération technique et de la formation réservés aux sites culturels. En conséquence, les fonds disponibles pour le patrimoine culturel en coopération technique sont quasiment épuisés en 2004 (seulement 1 848 dollars restants) et s'élèvent seulement à 34,229 dollars en formation.

Compte tenu du fait qu'il est probable que cette situation se reproduise l'année prochaine (2005) et le biennium suivant en raison de la baisse générale du Fonds du patrimoine mondial, il serait bienvenu que le Bureau fasse au Comité les recommandations suivantes sur les priorités pour l'octroi de l'assistance internationale et le règlement pour leur approbation.

SECTION I

ASSISTANCE PREPARATOIRE

N°	Région	Etat partie - Nom de l'activité	Montant demandé (dollars)	Montant recommandé pour approbation (dollars)
1	Asie	Chine – Symposium international pour l'identification et l'harmonisation de potentiels sites karstiques du patrimoine naturel en Chine	20,100	20,100
2	Asie	Tadjikistan – Préparation du dossier de nomination pour la Parc national tadjik (PNT) et préparation des Listes indicatives du patrimoine naturel et mixte pour l'Asie centrale au travers d'un processus de consultation	20,760	20,760

Fonds disponibles au 11 mai 2004 pour approbation: 120,966 dollars

Montant total des demandes soumises pour approbation du Bureau et du Comité : 40,860 dollars

Commentaires du Secrétariat : fonds disponibles adéquats pour approbation.

DEMANDE N° 1
Assistance préparatoire
patrimoine naturel
Asie

Etat partie : CHINE

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : aucun arriéré

Nom de l'activité : Symposium international pour l'identification et l'harmonisation de potentiels sites karstiques du patrimoine naturel en Chine

Montant demandé : 20,100 dollars

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :
Aucune

Contexte :

Cette activité a été conçue comme la suite de l'atelier d'experts sur la biodiversité karstique et le patrimoine mondial en Asie de l'Est et du Sud-Est, qui s'est tenu au parc national de Gunung Mulu (Malaisie) en mai 2001. L'atelier a identifié de nouvelles opportunités significatives pour la nomination de sites karstiques mixtes ayant une potentielle valeur universelle exceptionnelle mondial en Chine et a également identifié des sites potentiels dans tous les autres pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Les écosystèmes karstiques fournissent une base exceptionnelle pour l'identification de sites qui pourraient satisfaire à la fois les critères du patrimoine culturel aussi bien que du patrimoine naturel et donc fournissent des opportunités uniques pour intégrer les aspects culturels et naturels de la Convention du patrimoine mondial.

Depuis les années 80, la Chine a proposé plusieurs sites comme Lunan Shilin (Forêt de Pierre), Guilin (rivière Li et pic karstique de Yangshu), la cascade de Huangguoshu (cône karstique, gorge et cascade) et la doline effondrée et la rivière souterraine de Fengjie sur sa liste indicative nationale pour nomination au patrimoine mondial. Depuis lors, les scientifiques chinois et étrangers ont effectué de nombreux travaux de recherche sur les processus d'évolution de la géomorphologie karstique, la géologie et l'hydrogéologie, le système écologique, l'environnement et la biodiversité. La comparaison entre le karst de Chine avec les paysages karstiques a été effectuée. Comme le travail d'étude est extrêmement compliqué et difficile, le remarquable paysage karstique n'a pas été désigné pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'atelier de Gunung Mulu (mai 2001) a reconnu la Chine comme une priorité d'action pour identifier et préserver le karst et la biodiversité qui lui est attachée. Un consensus général a été atteint parmi les scientifiques chinois sur les besoins pour mener un éventail d'activités incluant une évaluation rapide des principales zones karstiques pour la biodiversité et les valeurs karstiques, et une série d'ateliers. Ces activités aideraient le gouvernement chinois à renforcer les capacités et à collecter les informations documentaires nécessaires pour préparer la nomination au patrimoine mondial.

Les quatre zones qui ont été considérées comme étant d'une importance particulière pour la biodiversité liée au karst, les valeurs karstiques et la géodiversité sont :

- la Forêt de Pierre dans la province du Yunnan,
- le massif calcaire dans la province de Guizhou,
- les pics karstiques de Guilin,

--le groupe de très profondes dolines karstiques effondrées de Fengjie à Chongqing et de Leye dans le Guangxi.

Le gouvernement chinois souhaite désigner plus d'une zone karstique pour nomination au patrimoine mondial dans le futur. Comme la Chine contient les deux tiers du karst du monde, une approche holistique a besoin d'être développée à cet égard. Cela devrait commencer par l'identification, la gestion et la protection d'importantes zones karstiques de façon systématique, et alors seulement serait-il possible de déterminer les priorités possibles pour une nomination au patrimoine mondial. Ce qui est requis est l'établissement d'un réseau de gestionnaires du karst, une conscience accrue des problèmes du karst, en particulier ceux relevant de la gestion et de la protection, et aussi la capacité de coordonner efficacement le processus décrit plus haut.

Objectifs :

Dans ce contexte, il est proposé la tenue dans la Forêt de Pierre de la province du Yunnan d'un symposium international pour l'identification et l'harmonisation de potentiels sites karstiques du patrimoine naturel en Chine, en octobre 2004.

Cette réunion sera organisée conjointement par le ministère de la Construction de Chine, la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO, l'Académie des Sciences chinoise et des experts de l'UNESCO et de l'UICN. D'autres autorités compétentes responsables de la gestion du karst en Chine seront invitées, y compris les représentants du Bureau national et provincial de la Construction, l'Institut des sciences géographiques et des ressources naturelles, l'Institut du karst de Guilin de l'Académie chinoise de Géologie, l'université de Guiyang, l'université de Kunming, l'École normale de Guizhou et l'université du Yunnan. La participation internationale comprendra des experts en karst, aires protégées et biodiversité du WCPA, l'Union internationale de Spéléologie, l'Union internationale de Géographie et l'Association Internationale des Géomorphologues ainsi que les parties prenantes pertinentes comme l'industrie du ciment et des donateurs potentiels.

Plan du projet :

Après la réunion de cinq jours, tous les participants visiteront les plus importants et caractéristiques zones karstiques dans le Yunnan, le Guizhou, le Guangxi et à Chongqing, suivi par une discussion sur le karst de Shilin. L'ordre du jour de l'atelier inclura des discussions sur les questions plus larges de la gestion du karst en Chine, y compris :

- parties prenantes : rôle et responsabilités ;
- problèmes généraux de l'identification, de la gestion et de la protection ;
- identification des priorités d'actions aux niveaux provincial et national ;
- examen d'une future nomination groupée des zones karstiques les plus importantes de Chine.

Ateliers de niveau régional :

Après l'atelier national, quatre ateliers plus petits seront organisés au niveau provincial, dans la province du Yunnan (Forêt de Pierre), la province de Guizhou (Xingyi), la province de Guanxi (Guilin) et Chongqing (Fengjie). Ces ateliers provinciaux étudieront les résultats et recommandations du symposium international et adopteront un plan d'action pour chaque site individuel. Les résultats comprendront un programme provisoire pour identifier, gérer et protéger le karst et la biodiversité afférente dans les provinces concernées, en accord avec le programme karstique chinois global.

Résultats escomptés :

Les conclusions de la réunion incluront une liste d'actions et de recommandations qui formeront la base d'un programme général pour identifier, gérer et protéger le karst en Chine.

Un autre résultat possible de l'atelier pourrait être l'établissement d'un Comité de gestion du karst en Chine qui jouerait un rôle important en supervisant le travail sur le karst en Chine, coordonnerait et

concentrerait la capacité des agences qui mettent en oeuvre la protection du karst. L'adhésion, les rôles et responsabilités pourraient être décidés pendant l'atelier.

Une base de données d'organisations et d'individus responsables de la gestion du karst en Chine sera développée et mise en circulation auprès de toutes les parties prenantes concernées pour aider à la communication. L'UICN Bangkok aidera le ministère de la Construction de Chine et l'Académie des Sciences chinoise dans cette tâche.

Le résultat final sera une nomination consolidée au patrimoine mondial naturel de l'écosystème karstique de Chine.

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars):		42,600
Contribution du ministère de la Construction (en dollars):		12,000
Contribution des autorités provinciales (en dollars):		10,500
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars) :		20,100
Coûts de voyage pour 15 experts internationaux (15 x 1,100 dollars)	16,500	
Logement pour 10 experts nationaux (60 dollars x 6 jours x 10 personnes)	3,600	

Commentaires des organisations consultatives :

L'UICN soutient cette demande d'assistance préparatoire. En outre, l'UICN recommanderait que l'Etat partie prenne toujours en considération l'importance d'analyses internationales comparatives quand il étudie les diverses possibilités de nominations futures de sites karstiques.

Commentaires du Secrétariat :

Le Centre soutient cette activité dans le cadre de la Stratégie globale adoptée par le Comité du patrimoine mondial.

PROJET DE DECISION

28 BUR 2.1

Chine: Symposium international pour l'identification et l'harmonisation de potentiels sites karstiques du patrimoine naturel en Chine

Le Bureau du patrimoine mondial,

1. *Décide d'approuver cette demande d'assistance préparatoire pour le patrimoine naturel pour 20,100 dollars sur le budget 2004.*

DEMANDE N° 2
Assistance préparatoire
Patrimoine naturel
Asie et Pacifique

Etat partie : TADJIKISTAN

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : aucun arriéré

Nom de l'activité : Préparation du dossier de nomination pour le Parc national tadjik (PNT) et préparation des Listes indicatives du patrimoine naturel et mixte pour l'Asie centrale au travers d'un processus de consultation

Montant demandé : 20 760 \$ EU pour la phase I

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :

- Assistance préparatoire (2001), 19 748 \$ EU

Contexte :

La République du Tadjikistan a ratifié la *Convention du patrimoine mondial* en 1992, prenant ainsi l'engagement de conserver son patrimoine naturel et culturel. Malheureusement, pendant cinq ans, le gouvernement tadjik n'a pas pu respecter ses engagements conventionnels, en raison de l'instabilité économique et sociale liée à la guerre civile. De plus, ces troubles ont contribué à la détérioration d'une part importante du patrimoine tadjik, dont une partie a été irrémédiablement perdue. Le pays se remet lentement des séquelles terribles de la guerre. Depuis, le gouvernement de la République du Tadjikistan a porté une attention particulière à la protection et la conservation de son patrimoine naturel et culturel, mais il ne peut assurer une protection efficace sans l'assistance de la communauté internationale.

Les risques écologiques auxquels le patrimoine naturel tadjik fait face se sont accrus depuis quelques années, et le développement progressif des richesses du pays a conduit la population à surexploiter ses ressources naturelles, surexploitation d'autant plus intense que les régions affectées étaient éloignées géographiquement et où le pouvoir central y était plus faible. La situation de la région des Pamir, déjà préoccupante, a radicalement évolué. Considérée comme une ressource naturelle inestimable par l'URSS par le passé, cette région subit aujourd'hui un déboisement massif pour récupérer du bois de chauffe, et peu d'activités de reboisement sont organisées. Des espèces animales rares (mouton Marco Polo et léopard des neiges), disparaissent, victimes des profits que l'on peut tirer de la vente de leurs attributs sur les marchés locaux. Il n'y a pratiquement aucun contrôle sur l'état de préservation du patrimoine naturel et historique dans cette zone, patrimoine qui passe progressivement à l'état d'abandon et qui disparaîtra complètement à l'avenir (mausolée de Bozordara, habitat naturel de l'argali des Pamir). C'est pourquoi il est urgent de prendre des mesures immédiates pour la préservation et la restauration des éléments uniques de ce patrimoine en disparition d'importance à la fois nationale et internationale.

Le Parc national tadjik a été créé par décision du gouvernement de la République du Tadjikistan en juillet 2002. Il s'agit d'un territoire montagneux protégé de 2,6 millions d'hectares, le plus vaste d'Asie centrale, qui compte pour 11% de la surface totale du pays. Le PNT est situé majoritairement dans la région des Pamir. Il réunit des territoires étendus de montagne à mi-altitude et de haute montagne, représentant 14 écosystèmes différents. Toutes les zones climatiques naturelles sont représentées dans le PNT.

On trouve plus de 2 000 espèces de plantes vasculaires, dont 160 espèces endémiques, rare ou en voie de disparition, dans le site. La faune comprend entre autres des argalis, des léopards des neiges, des ours bruns, des perdrix des neiges et des perdrix des sables du Tibet. Il compte le plus grand glacier (Fedchenko) et le plus profond lac (Sarezskoe) du pays, ainsi que les plus hauts sommets (Somon, anciennement « Mont Communiste », 7495 m ; Mont Lénine, 7134 m). Les aspects culturels incluent d'anciennes zones d'habitation telles que Bozordara. Le PNT a également un fort potentiel touristique en raison de la présence de plus de 150 sources thermales et minérales.

Au cours du siècle dernier, l'impact humain sur l'environnement naturel du PNT a augmenté, dû en particulier à l'instabilité économique et sociale causée par la guerre civile. Des activités comme le pâturage, le déboisement et le braconnage ont eu des conséquences négatives sur la faune et la flore du parc. Afin d'assurer une meilleure application de la loi, le gouvernement a pris une série de mesures pour améliorer la situation socio-économique de la région. La création du PNT est une étape clé pour répondre au besoin de sécurité écologique renforcée des Pamir. Néanmoins, en raison de l'insuffisance de ses moyens économiques, scientifiques et techniques, la République du Tadjikistan n'est pas à même d'assurer une protection efficace des éléments en péril de ce patrimoine naturel et culturel unique sans aide extérieure.

Objectifs :

Objectifs de la phase 1 (mise en place en 2004-2005)

1. Elaboration d'une Liste indicative provisoire du Tadjikistan pour soumission à l'UNESCO
2. Collecte d'informations et élaboration de cartes par SIG pour le PNT
3. Organisation d'une mission d'experts pour la préparation du dossier de nomination du PNT
4. Table ronde pour aboutir à la version finale du dossier de nomination du PNT

Objectifs de la phase 2 (mise en place en 2005-2006)

1. Organisation d'une réunion thématique régionale à Douchanbe pour déterminer et approuver les Listes indicatives officielles de sites naturels et mixtes des cinq Etats parties d'Asie centrale
2. Elaboration et soumission de la Liste indicative du Tadjikistan

Plan du projet :

2 mois	Analyse des informations disponibles sur le patrimoine naturel et culturel du Parc national tadjike
1 mois	Identification des sites du patrimoine naturel et mixte pour inscription sur la Liste indicative
3 mois	Expédition sur le terrain pour collecter des informations récentes sur les sites et pour évaluer leur état de conservation
1 mois	Préparation du matériel cartographique à partir des informations collectées
3 jours	Examen de la Liste indicative sur la base des informations collectées pendant l'expédition, discussions sur l'inscription du Parc national tadjike sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien mixte (table ronde)
1 mois	Préparation du dossier de nomination du Parc national tadjike pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial
2 jours	Accord officiel sur le dossier de nomination du PNT
	Soumission de la Liste indicative et du dossier de nomination du PNT au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Résultats escomptés :

- 1) Listes indicatives consolidées pour le patrimoine naturel et mixte des Etats parties d'Asie centrale ;
- 2) Renforcement des capacités dans l'élaboration de Listes indicatives et de dossiers de nomination pour le patrimoine naturel et mixte de la région d'Asie centrale ;

3) Efficacité accrue dans la protection du patrimoine naturel et mixte des Pamir par le gouvernement de la République du Tadjikistan et la communauté internationale, à travers l'inscription possible du Parc national tadjik sur la Liste du patrimoine mondial.

Budget total de l'activité pour la Phase I (en \$ EU)	21 670
Contribution des autorités nationales tadjikes (en \$ EU)	910
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars) :	20 760
1. Collecte d'informations (frais d'experts, équipements NTIC et de bureau)	1 100
2. Expédition (frais d'experts, transports; équipement audio/vidéo et autres)	7 250
3. Cartographie par SIG	700
4. Mission d'expert international	6 000
5. Table ronde nationale (frais d'experts, transports, coûts logistiques)	4 710
6. Préparation du dossier de nomination (frais d'experts, documentation et traduction)	1 000

Budget total de l'activité pour la Phase II (en \$ EU)	22 930
Contribution des autorités nationales tadjikes (en \$ EU)	1 150
Montant requis du Fond du patrimoine mondial (en \$ EU)	21 780

Commentaires des organisations consultatives :

L'UICN se réjouit de cette demande du Tadjikistan pour soumettre la Liste indicative de son patrimoine naturel et mixte, comme une conséquence directe du séminaire régional de décembre 2002 à Almaty. Cette Liste indicative devrait être compilée et soumise avant la préparation du dossier de nomination du Parc national tadjik. C'est pourquoi nous recommandons que ce projet soit élaboré en plusieurs phases, i.e. qu'un financement soit d'abord approuvé pour la préparation de la Liste indicative, suivi d'un financement pour la préparation du dossier de nomination du Parc national tadjik.

Pendant la préparation de sa Liste indicative, l'UICN aimerait rappeler à l'Etat partie les recommandations du séminaire régional (Almaty, 2002), et en particulier la nécessité d'une approche régionale pour la mise en place de la *Convention du patrimoine mondial* en Asie centrale, ainsi que la préparation d'une « Liste indicative régionale » par un groupe de travail régional intergouvernemental (composé d'experts d'organisations non gouvernementales telles que le WWF, NABU, Flora and Fauna International et d'autres).

Au sujet de la préparation des Listes indicatives et des futures nominations, l'UICN met également l'accent sur l'importance de ne pas prendre en compte uniquement la valeur des sites potentiels, mais aussi les questions d'intégrité pour éviter toute incohérence avant la nomination d'un site. La Convention du patrimoine mondial ne peut pas être le seul instrument de protection d'un bien ; une législation nationale adéquate doit d'abord être en vigueur.

L'UICN soutient donc cette demande mais recommande qu'elle soit mise en oeuvre en deux phases, la première étant la préparation de la Liste indicative. La description du projet et son budget doivent être amendés en conséquence.

Commentaires du Secrétariat :

Le Secrétariat soutient cette activité pour un montant total de 42 540 \$ EU en deux phases, en accord avec les recommandations de l'UICN et en prenant en considération les résultats et les recommandations de la réunion d'Almaty en décembre 2002.

PROJET DE DECISION

28 BUR 2.2

Tadjikistan: Préparation du dossier de nomination pour le Parc national tadjik (PNT) et préparation des Listes indicatives du patrimoine naturel et mixte pour l'Asie centrale au travers d'un processus de consultation

Le Bureau du patrimoine mondial,

1. Décide d'approuver cette demande d'assistance préparatoire pour le patrimoine naturel pour 20,760 dollars sur le budget 2004.

SECTION II

COOPERATION TECHNIQUE

-

Sites culturels

N°	Région	Etat partie - Nom de l'activité	Montant demandé (dollars)	Montant recommandé pour approbation (dollars)
3	Afrique	Ouganda – Site du patrimoine mondial des Tombes de Kasubi: programme de recherche sur les toits de chaume	14,915	14,915
4	Etats arabes	Maroc – Elaboration d'un plan de gestion pour le Ksar Ait-Ben-Haddou	20,000	20,000
5	Etats arabes	Iraq – Matériel pour la formation d'experts irakiens aux techniques de la photogrammétrie	30,000	30,000
6	Etats arabes	Soudan – Elaboration d'un plan de gestion pour le Jebel Barkal et les sites de la région de Napatan	30,000	30,000
<i>Demande pour le Comité pour recommandation par le Bureau (voir les détails de la demande in WHC-04/28.COM/10A p. 5)</i>				
	Asie	Bangladesh – <i>Etude sur les problèmes de drainage et surveillance des conditions d'humidité à l'intérieur des monuments du Vihara bouddhique de Paharpur</i>	40,000	40,000

Fonds disponibles au 11 mai 2004 pour approbation: 1,848 dollars

Montant total des demandes soumises pour approbation du Bureau et du Comité : 134,915 dollars

Commentaires du Secrétariat : Fonds insuffisants. Toutes les demandes doivent être soumises à nouveau en 2005 pour examen pour approbation, conformément aux procédures normales. Etant donné la situation actuelle du Fonds, le Centre déconseille l'usage du budget 2005 pour approuver ces requêtes à la 28e session du Comité du patrimoine mondial comme cela avait été fait le biennium précédent. Détail des demandes individuelles ci-joint.

PROJET DE DECISION

28 BUR 2.3

Le Bureau du patrimoine mondial,

1. *Constatant qu'il n'y a plus de fonds disponibles en 2004 pour examen des demandes de coopération technique pour les sites culturels ;*

2. Recommande que le Comité n'approuve pas de demandes en avance sur le budget de 2005 comme il l'a fait à sa dernière session en 2003 en ce qui concerne l'utilisation du budget de 2004 ;

3. Décide que les demandes suivantes :

- Ouganda: Site du patrimoine mondial des Tombes de Kasubi: programme de recherche sur les toits de chaume

- Maroc: Elaboration d'un plan de gestion pour le Ksar Ait-Ben-Haddou

- Iraq: Matériel pour la formation d'experts irakiens aux techniques de la photogrammétrie

- Soudan: Elaboration d'un plan de gestion pour le Jebel Barkal et les sites de la région de Napatan

soient soumises à nouveau en janvier 2005 pour décision du Président ou du Bureau, conformément aux Orientations en vigueur à ce moment, à condition que les Etats parties concernés aient payé leur dû au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2004.

4. Recommande au Comité que la demande suivante :

- Bangladesh: Etude sur les problèmes de drainage et surveillance des conditions d'humidité à l'intérieur des monuments du Vihara bouddhique de Paharpur soit soumise à nouveau en 2005 pour décision du Comité, conformément aux Orientations en vigueur à ce moment, à condition que l'Etat partie concerné ait payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2004.

DEMANDE N° 3
Coopération technique
patrimoine culturel
Afrique

Etat partie : OUGANDA

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : aucun arriéré

Nom de l'activité : Site du patrimoine mondial des Tombes de Kasubi: programme de recherche sur les toits de chaume

Montant demandé : 14,915 dollars

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :

- Assistance de formation (1998), 20 000 dollars

Contexte :

Les Tombes de Kasubi ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2001. Le site est un exemple exceptionnel d'architecture traditionnelle Ganda et de conception de palais. En particulier, les tombes royales de Buganda Kabakas, qui sont abritées dans une gigantesque hutte de chaume, offrent un exemple unique d'un style architectural développé par le puissant royaume de Buganda depuis le 13e siècle. Cette structure représente un des plus remarquables bâtiments utilisant uniquement des matériaux végétaux dans toute la région de l'Afrique sub-saharienne.

A l'occasion de la nomination des Tombes de Kasubi sur la Liste du patrimoine mondial, un plan de gestion a été préparé, lequel plan définit un cadre de gestion et a identifié des actions prioritaires dans quatre grands domaines, y compris l'assistance technique.

La tendance de rejeter les matériaux traditionnels afin de moderniser le site a disparu. Des efforts ont été faits pendant les trois dernières années pour rehausser les valeurs générales du site et revitaliser les savoir-faire traditionnels. Mais la plupart du travail de conservation mené pendant les trois dernières années a été fait en hâte et les résultats concrets ne sont pas à la hauteur des attentes. Il y a toujours la nécessité de travaux importants sur le chaume avant qu'un mécanisme de conservation plus simple et abordable (entretien régulier) puisse être mis en place.

En dépit des efforts récents pour stabiliser l'état de conservation, les toits de chaume continuent de souffrir de la pluie, entraînant la nécessité d'entreprendre des réparations de grande envergure. On pense que la conservation des toits serait beaucoup plus facile si l'entretien était fait régulièrement, mais cela est encore difficile à mettre en oeuvre. Il y a encore un certain nombre de problèmes techniques qui doivent être explorés pour augmenter l'efficacité du processus d'entretien, et réduire son coût élevé :

- le premier concerne la forme des toits qui a évolué dans le temps (le degré de pente était plus conique et plus raide à l'origine). La forme actuelle semble être inefficace pour drainer l'eau de pluie.

- le deuxième concerne l'usage du chaume lui-même. Il y a eu une assez longue période pendant laquelle l'usage traditionnel s'est arrêté. Cela pourrait avoir conduit à des changements dans la pratique et également à la perte d'un savoir-faire, expliquant pourquoi la dégradation du toit est aussi rapide. Le projet est destiné à étudier toute la chaîne de production du chaume, du fauchage de l'herbe à la pose du toit, afin d'identifier les points faibles. Enfin, il faudrait explorer des moyens de traiter le chaume.

- le troisième concerne le système de financement. Un projet a été soumis à l'ambassade de France pour la production d'une ligne de produits promotionnels.

Objectifs :

1. effectuer une analyse en profondeur des processus de dégradation :
 - évolution de la forme du toit
 - identifier les raisons du pourrissement de l'herbe
 - comparaison avec d'autres toits de chaume dans la région
2. réviser complètement la pratique en vigueur pour l'entretien et réparer le toit de chaume à tous les niveaux :
 - fauchage de l'herbe
 - préparation de l'herbe
 - technique du chaume
 - pratiques d'entretien
3. tester des traitements
4. mettre en oeuvre les réparations à un niveau tel qu'un mécanisme d'entretien léger et régulier suffise
5. définir les spécifications d'un mécanisme d'entretien régulier.

Plan du projet :

1. Avec financement national
 - a. supervision et suivi de toutes les activités du projet
 - b. organisation de voyages sur le terrain
 - c. identification d'artisans compétents
2. Avec l'assistance du Fonds du patrimoine mondial :
 - a. préparation du projet et rassemblement de la documentation
 - b. une mission de sept jours d'un expert international pour entreprendre une étude de terrain des sites patrimoniaux couverts de chaume pour analyser les processus de dégradation. Les tombes de Wamala et d'autres sites similaires autour de Kampala seront visités avec toutes les parties prenantes ougandaises impliquées dans la conservation des Tombes de Kasubi (gestionnaire des Tombes de Kasubi, clan des couvreurs spécialistes des toits de chaumes, DAM (Département des antiquités et des musées), techniciens de Buganda, etc.). Cette mission sera organisée pendant la saison des pluies, afin d'observer les processus de dégradation en détail. L'information collectée sera analysée et une campagne de restauration sera préparée en conséquence.
 - c. préparation de tous les matériaux nécessaires par le gouvernement ougandais et le DAM sous la supervision du gestionnaire des Tombes de Kasubi.
 - d. une mission de quinze jours par un expert international pour mettre en oeuvre les travaux de conservation.
 - e. Après la restauration complète des toits de chaume, préparation des spécifications techniques pour leur conservation et leur entretien.

Activités complémentaires

L'ambassade de France en Ouganda songe sérieusement à parrainer un projet pour l'élaboration et l'impression de 5 000 livrets, 2 000 posters et 16 000 cartes postales qui pourraient être vendus pour établir un fonds qui assurerait un entretien régulier à long terme du site.

Programme provisoire

Préparation du projet et rassemblement de la documentation	4 mois
Mission 1 - une semaine d'étude de terrain, et préparation de la campagne de restauration	2 mois
Préparation des matériaux	5 mois
Mission 2 - 2 semaines, et restauration des toits de chaume	2 mois

Résultats escomptés :

- i) une meilleure compréhension de la situation actuelle

- ii) toits de chaumes entièrement restaurés
- iii) Spécifications pour le mécanisme d'entretien

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars):		17,915
Contribution nationale :		
Supervision générale et coordination des activités du projet, Département des Antiquités et Musées (équivalent en dollars):	1,000	3,000
Supervision du site et coordination des travaux sur site - Gouvernement ougandais (équivalent en dollars):	2,000	
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars):		14,915
Organisation locale		
- Supervision générale et coordination des activités du projet, y compris les per diem et autres dépenses (communication, transport...)	1,000	5,200
- Supervision du site et coordination des travaux sur site, y compris les per diem et autres dépenses	1,000	
- Per diem et autres dépenses pour le gestionnaire du site (superviseur du site)	700	
- Artisans	2,500	
Matériaux		
- Matériaux de construction	5,500	6,200
- Équipement	700	
Expert international		
- Honoraires de l'expert international (15 jours)	1,865	3,515
- Voyage international (2 billets A/R)	1,000	
- Per diem de l'expert international (13 jours)	650	

Commentaires des organisations consultatives :

L'ICOMOS attache une grande importance au projet proposé et soutient cette demande d'assistance internationale.

Commentaires du Secrétariat :

Le Centre soutient en principe l'approbation de cette requête pour 14,915 dollars en 2005.

PROJET DE DECISION

Voir le projet de décision 28 BUR 2.3, paragraphe 3

DEMANDE N° 4
Coopération technique
patrimoine mixte
Etats arabes

Etat partie : MAROC

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : aucun arriéré

Nom de l'activité : Elaboration d'un plan de gestion pour le Ksar Ait-Ben-Haddou

Montant demandé : 20,000 dollars

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :
Aucune

Contexte :

Le Ksar Ait-Ben-Haddou, un groupe de bâtiments de terre enclos de murs défensifs avec des tours d'angle a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987 et est l'un des plus célèbres ksour de la Vallée d'Oumilla. C'est un exemple étonnant d'une large série de techniques de construction pré-saharienne au Maroc (adobe, constructions en terre, briques crues, etc). Le Ksar est également un témoignage d'anciens styles de vie.

En 1989, le ministère marocain de la culture a créé le Centre pour la conservation et la réhabilitation du patrimoine architectural des zones de l'Atlas et du Moyen-Atlas pour superviser la restauration de l'architecture en terre dans les régions pré-sahariennes du Maroc. Depuis 1991, plusieurs de ces activités de sauvegarde ont été entreprises sur le site du Ksar Ait-Ben-Haddou, incluant :

- la restauration de la Mosquée et des bâtiments attenants (01/11/1991-01/06/1992), financée par le ministère de la culture.
- le pavage des ruelles (01/10/1992-31/12/1992), le nettoyage et la restauration des passages couverts (21/07/1993-30/09/1993), la protection des berges de l'oued et des champs alentours contre les inondations et les glissements de terrain (21/07/1993-30/09/1993), la restauration des tours de cinq Kasbahs et de leurs façades (05/10/1994-30/02/1995), le tout financé par le PNUD.

En dépit de ces efforts pour préserver le Ksar, le site a encouru de sévères dégradations. Les moyens mobilisés pour la protection et la restauration du site comme patrimoine mondial sont encore insuffisants. Les études d'experts au niveau du site soulignent le besoin urgent d'élaborer un plan de gestion qui serait approuvé par tous les corps administratifs et les institutions impliqués dans la préservation du site de Ait-Ben-Haddou. Mais le CERKAS et d'autres corps administratifs ou institutions ne possèdent pas l'expérience nécessaire au développement d'un plan de gestion. Bien que les délégations et les divers services externes soient représentés à Ouarzazate, la participation des services centraux basés à Rabat dans le processus de prise de décision est essentiel. Pour le moment, aucune réunion n'a été organisée avec eux en raison d'un manque de fonds.

Objectifs :

Elaborer un plan de gestion du site dans le cadre des recommandations des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, en prenant en compte les conditions locales de préservation et de sauvegarde du site.

Plan du projet :

Couvert par les autorités marocaines :

- Préparation et organisation des réunions
- Fourniture des locaux et des moyens matériels pour la tenue de ces réunions

Montant demandé à travers la *Convention du patrimoine mondial* :

20 000 dollars pour couvrir les frais d'organisation des trois réunions sur le site, et le financement complet d'un expert international.

Résultats escomptés :

- Identification et implication de toutes les parties prenantes dans le Comité de Gestion du site ;
- Atteindre un consensus sur les problèmes bloquant le développement du site ;
- Ebauche d'une liste d'action réaliste ;
- Responsabilités clairement définies et acceptées par tous les membres du Comité de Gestion du site ;
- Mise en place d'un calendrier précis et réaliste.

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars):		35,000
Contribution des autorités nationales marocaines en nature (équivalent en dollars):		15,000
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars):		20,000
1. Consultant international (1 expert)		10,000
- Honoraires	8,000	
- Per diem (2 semaines), voyage international et national	2,000	
2. Organisation locale de réunions et participation à l'élaboration du plan de gestion (3 réunions)		10,000
- Logement des participants nationaux	7,000	
- Publications, photos, scanning, photocopies	3,000	

Commentaires des organisations consultatives :

Ce qui manque dans cette demande est la garantie qu'une connaissance spécialisée sera utilisée pour résoudre les problèmes hautement complexes de la conservation de hauts et vastes bâtiments de terre. C'est maintenant un domaine d'expertise bien défini et bien documenté et il est nécessaire de savoir comment cette expertise va être intégrée dans le projet.

L'ICOMOS estime que cette demande devrait être complétée par une autre pour financer un spécialiste de l'architecture en terre pour entreprendre d'urgence un rapport d'état de conservation. Sur la base de l'information fournie, le développement d'un plan de gestion devrait alors être la deuxième étape, une fois qu'une analyse plus détaillée de l'entretien et des possibles problèmes structurels a été effectuée.

Sous réserve de cette recommandation, l'ICOMOS soutient cette demande.

Commentaires du Secrétariat :

Le Centre soutient en principe cette demande pour 20 000 dollars en 2005.

En réponse aux commentaires faits par l'ICOMOS, le Centre souhaite préciser que tous les aspects techniques liés à cette activité seront suivis en coordination avec le ministère de la culture et le CERKAS, le corps administratif local.

PROJET DE DECISION

Voir le projet de décision 28 BUR 2.3, paragraphe 3

DEMANDE N° 5
Coopération technique
patrimoine culturel
Etats arabes

Etat partie : IRAQ

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : Le Gouvernement italien couvrira les 57 950\$ des EU d'arriérés lors d'une cérémonie officielle, le 24 mai 2004.

Nom de l'activité : Matériel pour la formation d'experts iraqiens aux techniques de photogrammétrie

Montant demandé : 30,000 dollars

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :
Aucune

Contexte :

En vue de renforcer les relations entre les institutions nationales de recherche iraqiennes et lettonnes, mettant l'accent en particulier sur celles responsables de la conservation du patrimoine physique, le gouvernement letton a pris l'initiative de soutenir une activité de formation de spécialistes iraqiens du SBOAH (Bureau d'Etat des antiquités et du patrimoine) sur la documentation du patrimoine culturel à travers la technique toute récente de la photogrammétrie. Cette activité, soutenue par l'UNESCO, sera partagée selon les deux composantes suivantes : 1) deux semaines de formation intensive théorique et pratique en Lettonie ; 2) dix jours de formation pratique *in situ* en Iraq. Le gouvernement letton a offert de couvrir les dépenses de la formation. Afin de mener cette formation de la manière la plus efficace, il est urgent d'acheter le matériel nécessaire à utiliser pour cette activité, ainsi que de continuer les études sur le patrimoine iraqien dans le futur.

Objectifs :

L'activité a pour but de former 4-5 experts iraqiens du SBOAH en photogrammétrie, grâce à la contribution de deux experts lettons. L'étude basée sur cette technique se concentrera sur un site inscrit sur la liste indicative, et utilisera le matériel le plus récent. La plus grande partie de ce matériel ne peut être acheté en Iraq et l'assistance de l'UNESCO est donc demandée pour l'acheter à l'étranger et obtenir les autorisations appropriées des Nations-Unies pour l'importer en Iraq. Ce matériel est essentiel pour permettre au SBOAH d'entreprendre davantage d'études sur le patrimoine iraqien.

Plan du projet :

La première composante de cette activité, la formation qui doit avoir lieu en Lettonie, est provisoirement prévue en juin 2004. Un représentant du ministère iraqien de la culture/du SBOAH lancera le projet à Riga. La deuxième composante de cette activité, les 10 jours de formation pratique *in situ*, aura lieu en Iraq sur l'un des sites archéologiques inscrits sur la liste indicative iraqienne. Le site d'Our a été envisagé, mais cela reste à confirmer. Les sessions pratiques en Iraq sont provisoirement fixées pour novembre-décembre 2004.

Résultats escomptés :

- 1) le personnel iraquien de l'institution nationale en charge de la conservation du patrimoine (SBOAH) sera formé à la technique d'étude de la photogrammétrie ;
- 2) le matériel distribué au Bureau d'Etat des antiquités et du patrimoine peut être utilisé pour de futures études sur le patrimoine national.

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars):		50,000
Contribution du gouvernement letton (en dollars):		20,000
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars):		30,000
Equipment :		
1 appareil photo digital photogrammétrique FUJI finepix S2 pro	5,000	
1 programme photogrammétrique ELCOVISION-10	14,000	
1 tahimètre électronique SET 330R 3 (jeu complet)	11,000	

Commentaires des organisations consultatives :

L'ICOMOS souhaite avoir trois devis, selon les procédures habituelles, lors de l'achat de ce matériel onéreux. En outre, l'ICOMOS exprime son inquiétude en ce qui concerne la possibilité de mettre en oeuvre une telle activité étant donné la situation actuelle, et sur les possibles dégâts que pourrait subir le matériel.

L'ICCROM recommande que le profil des experts devant être formés soit bien défini, de préférence avec une spécialisation dans le domaine de l'architecture, de la documentation et du relevé architectural. De surcroît, au moment de l'achat du matériel, l'ICCROM suggère de s'assurer de sa compatibilité avec les autres logiciels qui seront utilisés et également avec ceux utilisés par d'autres institutions internationales à des fins similaires de documentation.

Commentaires du Secrétariat :

Prenant en compte les difficultés d'achat de matériel de ce genre en Iraq et le besoin urgent de documenter le patrimoine national, le Centre soutient en principe cette demande pour le montant de 30 000 dollars pour acheter le matériel nécessaire à la formation en photogrammétrie.

Faisant suite aux commentaires de l'ICOMOS et de l'ICCROM, le Centre confirme qu'en établissant le contrat pour la mise en oeuvre de cette activité, il s'assurera que l'équipement et les logiciels sont également compatibles avec ceux utilisés par d'autres institutions internationales à des fins similaires et vérifiera que trois devis ont bien été demandés avant tout achat. De surcroît, le Centre s'assurera que le profil des participants correspond à celui suggéré par l'ICCROM.

PROJET DE DECISION

Voir le projet de décision 28 BUR 2.3, paragraphe 3

DEMANDE N° 6
Coopération technique
patrimoine culturel
Etats arabes

Etat partie : SOUDAN

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : 433 dollars d'arriérés, payés en avril 2004.

Nom de l'activité : Elaboration d'un plan de gestion pour le Jebel Barkal et les sites de la région de Napatan.

Montant demandé : 30,000 dollars

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :
Aucune

Contexte :

Ce site a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2003 et inclut cinq sites distincts, représentant les éléments les plus importants et les mieux préservés de la culture Napatan (IXe - IVe s. av. J.C.). Le site est sous la responsabilité de l'administration centrale du NCAM à Khartoum. Il n'y a pas de personnel permanent sur le site. Un bon plan de gestion n'a pas été préparé, bien que le dossier de nomination ait contenu un résumé des principaux problèmes et objectifs de gestion.

Divers facteurs de détérioration affectent le site, comme l'érosion éolienne, les visites incontrôlées et le pillage. Au moins trois des cinq sites composant le bien sont également exposés à une importante pression due aux installations urbaines grandissantes, au tourisme, à l'agriculture et sont également exposés au prévisible impact environnemental d'un barrage en construction sur la quatrième cataracte du Nil en amont du Jebel Barkal.

Au moment où des changements rapides se produisent au Soudan, il est essentiel de développer un cadre de gestion approprié pour assurer la sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle du site. Cependant le Soudan manque d'expérience pour développer le cadre nécessaire légal, institutionnel et les outils techniques qui seraient requis pour gérer un site aussi complexe.

Objectifs :

L'objectif de ce projet est d'aider le NCAM et d'autres institutions soudanaises concernées à élaborer un plan de gestion pour le site inscrit, comme demandé par le Comité du patrimoine mondial en 2003. En faisant cela, des techniciens du NCAM pourraient être formés au cadre conceptuel et méthodologique d'un système de gestion, qui pourrait être adopté pour d'autres sites dans le pays et servir de modèle pour le prochain site que le Soudan souhaite proposer pour nomination au patrimoine mondial.

Plan du projet :

- Organisation d'un atelier consultatif de deux jours des parties prenantes sur les objectifs du projet et le bilan des intérêts autour du site inscrit ;
- Elaboration d'un plan de gestion provisoire basé sur les résultats de l'atelier consultatif des parties prenantes et du contexte institutionnel et financier existant (approx. un mois) ;

- Organisation d'un deuxième atelier des parties prenantes pour présenter le plan de gestion provisoire, recueillir commentaires et réactions et les intégrer dans un plan de gestion semi-final à présenter aux autorités nationales pour aval officiel.

Cela sera entrepris par le NCAM, aidé par deux experts internationaux. Le premier expert international devra être anglophone et avoir une solide expérience dans le développement de plans de gestion pour les sites du patrimoine culturel et dans la négociation avec les autorités gouvernementales. Il/elle viendra deux fois au Soudan, au début et à la fin du projet, et participera et animera les deux ateliers des parties prenantes.

Le deuxième expert international, si possible arabophone, devra être un juriste expérimenté ayant travaillé dans le domaine de la protection du patrimoine dans le monde arabe. Il/elle viendra au Soudan pour évaluer le cadre institutionnel existant et aider à définir l'ensemble légal et administratif le plus approprié à la gestion d'un site du patrimoine mondial.

La durée complète du projet, incluant la préparation et le rassemblement de la documentation par les experts internationaux et le personnel du NCAM, sera de trois mois.

Résultats escomptés :

- Une communauté locale et des représentants locaux sensibilisés. Le mécanisme de consultation développé à travers ce projet pourrait être institutionnalisé et devenir une "Commission de gestion du site" permanente;
- Un plan de gestion provisoire résultant de consultations ouvertes avec toutes les parties concernées ;
- Techniciens formés à l'intérieur du NCAM au processus requis pour développer et mettre en oeuvre un plan de gestion.

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars):		35,000
Contribution du gouvernement soudanais : soutien administratif et technique au projet (en nature-équivalent en dollars):		5,000
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars):		30,000
a) Experts internationaux Voyage (1 500 x 3 voyages) Per diem (150 x 50 jours) Honoraires (5,000 x 2 missions x 1 expert et 2,500 x 1 mission x 1 expert)	4,500 7,500 12,500	24,500
b) Support à la logistique et au voyage interne pour l'organisation des deux réunions des parties prenantes et assistance technique et administrative à l'équipe d'experts internationaux (somme forfaitaire)		6,000

Commentaires des organisations consultatives :

Les objectifs de la demande aussi bien que le processus proposé pour la mise en oeuvre du plan de gestion sont appropriés et l'ICOMOS les soutient.

En ce qui concerne le budget, on peut faire les remarques suivantes :

- Les honoraires pour le premier expert international semblent excessifs. Bien qu'il/elle va voyager au Soudan à deux reprises pour une courte période, le budget suggère 5 000 dollars pour chaque visite (ce qui correspond environ à 20 jours, alors que le per diem total est de 50 jours).
- On pourrait se demander si les "techniciens" (comme indiqué dans la demande) sont les personnes les plus appropriées à former en planification et mise en oeuvre de gestion. L'ICOMOS souhaite connaître la profession exacte des personnes qui vont être formées.

L'ICCROM donne son soutien à la requête et considère la proposition et le budget raisonnables pour établir un cadre de gestion du site, élaborer un projet de plan de gestion, et utiliser ce site comme modèle pour former des techniciens choisis parmi ceux de la Corporation nationale des Antiquités et des Musées du Soudan (NCAM) sur le processus et les méthodologies utilisés pour rédiger des plans de gestion pour les sites du patrimoine national et mondial.

Toutefois, l'ICCROM suggère de laisser les résultats des deux réunions proposées réunissant les parties prenantes sous forme de « projet » de plan de gestion et projet « semi-final », dans la limite de temps autorisé dans la proposition, étant donné qu'un plan de gestion a besoin d'un an au minimum pour s'assurer que tous les aspects de gestion aient été étudiés.

De surcroît, l'ICCROM souligne l'importance d'impliquer un expert arabophone afin d'aider le NCAM à améliorer ses capacités institutionnelles et légales pour la protection des sites. Son expertise peut être utilisée dès la préparation et la mise en oeuvre de la première réunion des parties prenantes.

L'ICCROM recommande également de faire une redistribution du budget afin d'augmenter les jours de mission de l'expert international, nécessaire pour mieux comprendre le contexte administratif du Soudan et pour avoir un contact étroit avec les groupes intéressés avant les réunions. De plus, en tenant compte du fait qu'une seule journée est prévue pour la deuxième réunion, l'ICCROM suggère de s'assurer que les commentaires au « projet » de plan de gestion soient collectés à l'avance.

Enfin, l'ICCROM souligne que le profil de(s) expert(s) international(aux) proposé(s) doit, de préférence, inclure une expérience sur les sujets relatifs au patrimoine mondial dans la région arabe. En plus de son expertise dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel, l'expert doit posséder la capacité de compréhension des qualités naturelles potentielles du site.

Commentaires du Secrétariat :

Le Centre soutient cette demande pour un montant de 30 000 dollars EU.

Lors de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, en juillet 2003, le Comité du patrimoine mondial a recommandé que l'Etat partie travaille en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial pour renforcer la gestion du site. Le Centre a organisé en février 2004 une mission qui a aidé à identifier les principaux problèmes de gestion du site du patrimoine mondial, ainsi qu'à définir la structure et l'envergure de l'action à entreprendre pour la finalisation du plan de gestion.

Le premier expert international, comme indiqué dans le budget détaillé, voyagera deux fois au Soudan pour une durée totale de 50 jours afin de coordonner le travail de finalisation du plan de gestion et d'organiser et de mener les deux ateliers des parties prenantes. Le Centre, par conséquent, pense que les honoraires pour l'expert sont justifiés.

Prenant en compte l'avis de l'ICOMOS, le Centre suggère que les techniciens soient choisis parmi le personnel du NCAM, qui sera responsable du développement et de la mise en oeuvre du plan de gestion.

Selon les commentaires de l'ICCROM et si la requête est approuvée, le Centre s'assurera que le(s) expert(s) a/ont de l'expérience sur les sujets du patrimoine mondial dans la région arabe et la capacité de comprendre les aspects naturels, en même temps, et qu'au moins un expert soit arabophone. De surcroît, le Centre discutera avec l'Etat partie de la révision du budget pour permettre à l'expert de plus longues missions au Soudan, afin de mieux comprendre le contexte et d'organiser efficacement les réunions des parties prenantes, tout en s'assurant de rassembler leurs commentaires.

PROJET DE DECISION

Voir le projet de décision 28 BUR 2.3, paragraphe 3

SECTION III

FORMATION

-

Sites culturels et mixtes

N ^o	Région	Etat partie - Nom de l'activité	Montant demandé (dollars)	Montant recommandé pour approbation (dollars)
7	Amérique latine	Brésil – 13e cours spécialisé sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques - XIII CECRE	50,000	25,000
8	Global	Argentine – Neuvième séminaire international du Forum UNESCO – Université et patrimoine sur “ La gestion du patrimoine – Centre et Périphérie”	27,620	27,620
<i>Demandes pour le Comité pour recommandations par le Bureau (voir détails des demandes in WHC-04/28.COM/10A p. 10 à 18)</i>				
	Afrique	Ghana – Séminaire sur l'histoire, l'esclavage, la religion et la culture au Ghana en relation avec la conservation et la protection du patrimoine mondial	35,000	35,000
	Etats arabes	Soudan – Conservation des peintures murales de Jebel Barkal et des sites de la région de Napatan	38,900	38,900
	Afrique	Botswana – Atelier international de formation des décideurs du patrimoine mondial d'Afrique australe et orientale et des îles de l'océan Indien	48,645	48,645

Fonds disponibles au 11 mai 2004 pour approbation : 54 229 dollars pour le patrimoine culturel et 84 880 dollars pour le patrimoine naturel.

Montant total des demandes soumises pour approbation du Bureau et du Comité : 175 165 dollars

Commentaires du Secrétariat : Fonds insuffisants. La plupart des demandes doivent être re-soumises en 2005 pour examen pour approbation, conformément aux procédures normales. Etant donné la situation actuelle du Fonds, le Centre déconseille l'usage du budget 2005 pour approuver ces requêtes à la 28e Session du Comité du patrimoine mondial comme cela a été fait en ce qui concerne des projets soumis le dernier biennium.

Détail des demandes individuelles ci-joint.

PROJET DE DECISION

28 BUR 2.4

Le Bureau du patrimoine mondial,

1. Recommande au Comité que les demandes suivantes :

- Ghana – Séminaire sur l'histoire, l'esclavage, la religion et la culture au Ghana en relation avec la conservation et la protection du patrimoine mondial

- Soudan – Conservation des peintures murales de Jebel Barkal et des sites de la région de Napatan

- Botswana – Atelier international de formation des décideurs du patrimoine mondial d'Afrique australe et orientale et des îles de l'océan Indien

soient soumises à nouveau en 2005 pour décision du Comité, conformément aux Orientations en vigueur à ce moment, à condition que les Etats parties concernés aient payé leur dû au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2004.

DEMANDE N° 7
Formation
patrimoine culturel
Amérique latine

Etat partie : BRESIL

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : aucun arriéré

Nom de l'activité : 13e cours spécialisé sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques - XIII CECRE

Montant demandé : 50,000 dollars

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :

- Assistance de formation pour le CECRE (1996), 65,000 dollars
- Assistance de formation pour le CECRE (1997), 50,000 dollars
- Assistance de formation pour le CECRE (1998), 50,000 dollars
- Assistance de formation pour le CECRE (2000), 14,649 dollars
- Assistance de formation pour le CECRE (2002), 50,000 dollars

Contexte :

Les cours régionaux sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques (CECRE), à Salvador de Bahia, Brésil, sont organisés tous les deux ans à l'université fédérale de Bahia en étroite collaboration avec l'Institut brésilien pour le patrimoine culturel (IPHAN) et l'UNDP/UNESCO Lima. Le cours CECRE est considéré comme étant remarquable dans son domaine, en raison du fait qu'il est le seul cours de restauration de troisième cycle en Amérique latine et dans les Caraïbes qui soit parvenu à une continuité. Jusqu'à présent il y a eu douze cours CECRE, les neuf derniers à Salvador de Bahia, étant une partie du programme éducatif normal de l'université fédérale de Bahia.

Des données relatives à la vie professionnelle des anciens étudiants, citées lors du dernier atelier d'évaluation du CECRE, ont montré qu'environ 44% des projets de restauration développés pendant les nombreuses éditions du cours ont été intégralement ou partiellement terminés, et que 40% ont été utilisés comme support pour des études complémentaires et des actions de conservation de monuments ou de sites historiques.

Les cours CECRE doivent continuer parce qu'ils se sont révélés être des moyens efficaces pour éduquer les décideurs dans le domaine de la conservation des sites (à la fois sites du patrimoine mondial et autres sites) dans les Etats parties concernés.

Objectifs :

- Formation d'architectes, d'ingénieurs et d'urbanistes dans la conservation et la restauration des monuments et sites historiques ;
- L'application des connaissances acquises sur une étude de projet spécifique pour exécution par une des institutions nationales partenaires ou, dans le cas d'étudiants internationaux, par une institution de leur pays d'origine ;
- La création d'un réseau d'échange d'informations et d'expériences entre les spécialistes du Brésil, d'Amérique latine et d'Afrique lusophone.

Plan du projet :

La 13e édition de ce cours de formation se tiendra de juin à décembre 2004.

Résultats escomptés :

(Aucune information fournie)

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars):		100,000
Contribution de l'université fédérale de Bahia pour les coûts d'organisation, principalement en nature (équivalent en dollars):		50,000
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars):		50,000
1. Professeurs internationaux Honoraires : 6 x 2,000 dollars pour : - 1 consultant sur les paysages culturels et la récupération des jardins historiques. Une semaine d'Europe. - 1 consultant pour les projets de restauration des anciens bâtiments historiques et du patrimoine bâti. Une semaine d'Europe. - 1 consultant pour l'intervention sur et la récupération des anciens centres urbains historiques. Une semaine d'Europe. - 1 consultant pour la gestion de projets sur le patrimoine culturel. Une semaine d'Europe ou d'Amérique latine. - 1 consultant sur l'histoire urbaine et l'architecture d'Amérique latine. Une semaine d'Amérique latine. - 1 consultant sur l'insertion de l'architecture contemporaine dans les zones historiques des villes et dans un contexte de patrimoine culturel. Une semaine d'Europe ou d'Amérique du Nord. Voyage: 6 x 850 dollars	12,000	17,100
2. Etudiants internationaux - Voyage 10 x 850 dollars		8,500
3. Etudiants internationaux - Bourses 10 x 6 mois x 400 dollars 10 x 40 dollars (argent de poche)	24,000 400	24,400

Commentaires des organisations consultatives :

Alors que le Programme CECRE a d'excellentes annales sur de nombreuses années et remplit une fonction très utile de formation pour la conservation de l'architecture en Amérique latine, l'ICCROM est réticent à recommander un soutien au niveau demandé pour un certain nombre de raisons :

1) Ce programme a été financé à de nombreuses occasions par le passé par le Comité du patrimoine mondial, à des niveaux assez élevés. On compte donc sur le financement du patrimoine mondial comme sur un financement opérationnel continu alors qu'aucun détail n'est fourni en ce qui concerne les dépenses de l'IPHAN ou de l'UFBA. En outre toutes les demandes précédentes de soutien financier du Comité promettaient une publication, mais aucune publication n'a jamais été produite par le CECRE pour les fonds reçus. Il est donc suggéré qu'un futur soutien doive attendre la publication promise.

2) Les bénéficiaires pour le patrimoine mondial sont très minces. Il ne suffit pas de simplement tenir un cours de six mois dans une ville du patrimoine mondial : par exemple, il n'y a aucune preuve que les participants travaillant sur le patrimoine mondial soient favorisés.

Etant donné l'analyse ci-dessus, et dans un contexte de fonds en diminution et de compétition accrue pour des activités de formation bénéficiant plus directement aux sites et gestionnaires du patrimoine mondial, l'ICCROM suggérerait au Comité de mettre 25 000 dollars (50% du montant demandé) à la disposition du cours CECRE, sous la condition que les informations concernant le financement d'IPHAN et UFBA soient fournies, et sur l'achèvement des publications promises pour les deux derniers cours CECRE et le séminaire de juin 2002. Il est rappelé que les publications promises étaient des synthèses des cours, décrivant l'expérience et les leçons apprises.

Commentaires du Secrétariat :

Comme indiqué dans sa lettre en date du 8 avril 2004 à la délégation permanente du Brésil, le Centre soutient cette activité pour le montant de 25 000 dollars comme suggéré par l'ICCROM, à condition que le soutien du Fonds du patrimoine mondial bénéficie plus directement au patrimoine mondial. Il est suggéré que les moyens financiers fournis par le Fonds du patrimoine mondial au CECRE soient alloués pour faciliter la participation de gestionnaires de sites du patrimoine mondial au cours. En outre, la dépendance envers les fonds limités de l'UNESCO ne peut être maintenue et il est donc fortement recommandé que le CECRE recherche une augmentation graduelle des financements en provenance d'autres sources, diminuant par là même sa dépendance envers les fonds de l'UNESCO.

PROJET DE DECISION

28 BUR 2.5

- Brésil : 13e cours spécialisé sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques - XIII CECRE

Le Bureau du patrimoine mondial,

1. *Recommande que le CECRE recherche une augmentation graduelle des financements en provenance d'autres sources, diminuant par là même sa dépendance envers les fonds de l'UNESCO ;*
2. *Décide d'approuver cette demande d'assistance de formation pour le patrimoine culturel pour 25 000 dollars pour financement en 2004 sous condition que les publications promises pour les deux derniers cours CECRE et le séminaire de juin 2002 soient fournies ainsi que les détails des contributions données par l'IPHAN et/ou l'UFBA.*

Ou

2. *Décide de ne pas approuver cette demande d'assistance de formation pour le patrimoine culturel pour 25 000 dollars pour financement en 2004.*

DEMANDE N° 8

**Formation
patrimoine mixte
Global**

Etat partie : ARGENTINE

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : aucun arriéré

Nom de l'activité : Neuvième séminaire international du Forum UNESCO – Université et patrimoine sur “La gestion du patrimoine – Centre et Périphérie”

Montant demandé : 27,620 dollars

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :
Aucune

Contexte :

La ville de Buenos Aires est une des grandes capitales du monde, à la fois par la taille de sa population et par son patrimoine culturel. En même temps, cette ville est un interprète et un reflet du développement des provinces de l'Argentine. Sa localisation géographique et le rôle institutionnel qu'elle joue en ont fait le creuset de diverses écoles de pensées, expressions de styles et entreprises d'arts et d'affaires. Les vagues massives d'immigration sont reflétées dans la musique de la ville, la langue et les formes d'habitats. Buenos Aires a ressenti les vibrations des événements politiques, des modes culturelles et des événements internationaux. C'est précisément cette relation étroite et la sensibilité envers ce qui est "in" qui trace le contour de son propre profil en littérature, peinture et ses principales formes d'expressions en tant que ville, c'est-à-dire son architecture et sa conception urbaine.

Pour ces raisons Buenos Aires a été choisi pour accueillir le neuvième séminaire international du Forum UNESCO - Université et patrimoine, qui doit se tenir du 11 au 15 octobre 2004.

Objectifs :

- Approfondir l'éducation, l'information et la diffusion de la gestion du patrimoine mondial et de la gestion du patrimoine en général dans les universités, comme transmetteur de savoir.
- Formation des enseignants et des officiers gouvernementaux en matière de problèmes de gestion du patrimoine.
- Mobiliser les étudiants en ce qui concerne d'importants thèmes du patrimoine mondial.

Plan du projet :

Participants:

- Universités parmi les 400 universités du réseau Forum UNESCO – Université et patrimoine
- Université de Buenos Aires, Ecole d'Architecture, conception et Urbanisme, hôte du séminaire, Centre culturel national
- Centre culturel de la ville de Buenos Aires
- Université Polytechnique de Valence, Espagne
- Académie Nationale des Beaux-Arts (Argentine)
- CICOP (Centro Internacional para la Conservación del Patrimonio)
- ICOMOS, IUCN, ICCROM

- UNESCO Centre du patrimoine mondial (Unité Promotion, Publications et Education)

Les conférences et ateliers de discussion sur les domaines thématiques (voir le paragraphe ci-dessous) seront complétés par du travail de terrain, en visitant le centre historique de Buenos Aires et le delta du fleuve Paraná et par des expositions thématiques dans divers endroits à travers la ville.

Résultats escomptés :

Fournir le matériau d'une publication dans la série des dossiers du patrimoine mondial se rapportant à cinq domaines thématiques, à savoir :

1. patrimoine, centre et périphérie (cadre théorique, concepts, accès et usage du patrimoine, une diversité de patrimoine).
2. Le patrimoine comme facteur du développement culturel, économique et social (tourisme et développement durable, activités et patrimoine, le patrimoine comme une opportunité de développement, utilisation de sa valeur symbolique).
3. Modèles de gestion (politiques et stratégies de gestion, gestion intégrée, les acteurs / action transdisciplinaires, le cadre légal / Instruments de gestion active et passive, / Législation appliquée / Mesures incitatives / action directe de l'Etat).
4. Communauté et patrimoine (identification du patrimoine, interprétation et appréciation, diversité culturelle, le rôle des universités, diffusion, les médias / faiseurs d'opinions).
5. patrimoine, ville et territoire (paysages culturels, patrimoine naturel, routes culturelles et itinéraires, villes urbaines et rurales et villes de valeur patrimoniale, centres et quartiers historiques, traitement des aires de patrimoine non centrales, sites archéologiques, jardins historiques, espaces publics).

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars):		48,944
Contribution du Centre Culturel National (en dollars)		21,324
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars):		27,620
1. Voyage et logement des intervenants internationaux sélectionnés par le Comité scientifique		11,500
- per diem pour 5 participants pour 4 jours (5 x 4 x 300 dollars)	6,000	
- transport intérieur et frais terminaux pour 5 participants (location de voiture)	3,300	
- excursion sur le terrain	2,000	
- essence	200	
		1,500
2. Séance d'ouverture		520
3. Système d'enregistrement		5,000
3 terminaux - 1 imprimante laser et fournitures		
4. Interprétation (Anglais-Français-Espagnol)		3,500
- 4 interprètes pour 5 jours(4 x 5 x 250 dollars)		
5. Soutien administratif		1,400
6. Envois		1,200
- au Correo Argentino - Ville de et Grand Buenos Aires	337	
- au Correo Argentino - Provinces	338	
- au Correo Argentino - International	725	
7. Impression		1,200

- Posters (1,000 x 12 dollars)		3,000
8. Publication du rapport du séminaire		

Commentaires des organisations consultatives :

L'ICCROM n'est pas favorable au soutien de cette requête pour les raisons suivantes :

1. Elle ne remplit pas les conditions requises pour être une requête de formation mais plutôt une requête de coopération technique, selon les critères du Comité.
2. Le Comité n'a pas alloué par le passé des fonds pour les activités du Forum UNESCO - Université et Patrimoine. L'ICCROM pense qu'étant donné le niveau relativement bas du budget disponible sur le Fonds du patrimoine mondial pour des activités de formation en rapport direct avec le travail du Comité, le Comité pourrait considérer si en principe il souhaite soutenir les activités d'un autre programme de l'UNESCO de préférence à ses propres activités.
3. Le programme ne concerne pas la conservation ou les thèmes du patrimoine mondial, et n'est pas non plus conçu pour ceux relatifs aux sites du patrimoine mondial, et donc il n'y a pas de bénéfices appréciables pour le patrimoine mondial reliés à cette activité.
4. Techniquement, les fonds demandés paraissent principalement avoir pour but l'appui aux coûts locaux au lieu des coûts de participation qui sont généralement ce sur quoi le soutien du Comité met l'accent dans de telles demandes. En outre il y a de nombreuses sommes non expliquées (par exemple, excursion sur le terrain - \$ 2 000 ; personnel - \$3,500) dont la nature devrait être clarifiée.
5. Il y a peu d'information sur les participants et les intervenants. Rien n'apparaît quant à leur lien avec le patrimoine mondial.
6. L'efficacité du séminaire ne peut être jugée car cette activité est encore au stade d'élaboration préliminaire.

L'ICOMOS soutient fortement la requête présentée par l'Argentine pour obtenir des fonds permettant la tenue du IXe Séminaire international de Forum UNESCO – Université et patrimoine sur « Gestion du patrimoine – Centre et périphérie ». Le thème est approprié et la structure thématique proposée pour la conférence devrait produire un résultat utile.

Pour permettre à cette conférence d'avoir la plus large participation du monde entier, on espère que les frais de cette conférence pourront être structurés à un niveau réalisable ou peut être à des niveaux différenciés.

Commentaires du Secrétariat :

Le Centre soutient cette activité pour le montant demandé de 27 620 dollars et la considère comme un moyen important d'améliorer la connaissance du patrimoine à travers l'exploration du thème du centre et de la périphérie qui concerne de nombreuses villes et sites naturels du Patrimoine mondial. Cette activité fournira également de la substance au Centre et promouvra la Convention parmi les académiciens, les étudiants et les professionnels du patrimoine, non seulement en Amérique latine et dans les Caraïbes mais aussi à un niveau global.

PROJET DE DECISION

28 BUR 2.7

Argentina : Neuvième séminaire international du Forum UNESCO – Université et patrimoine sur "La gestion du patrimoine – Centre et Périphérie"

Le Bureau du patrimoine mondial,

1. Décide d'approuver / de ne pas approuver cette demande d'assistance de formation pour le patrimoine mixte pour 27,620 dollars pour financement en 2004.